

JEU JARDI'VERSAIRE® JARDILAND

Modalités complètes

-

PASS ACTIVITÉ OFFERT* POUR UNE PERSONNE DU 23 AVRIL AU 04 MAI 2025

Validité du PASS jusqu'au 23 avril 2026

**Une activité à choisir parmi les partenaires de l'opération.*

Pour choisir une activité et télécharger son PASS activité, le gagnant doit :

1. Se rendre au plus tard le 23/04/2026 (23h59) sur www.jardi-activites.com puis entrer son code gagnant pour accéder à la liste des partenaires.
2. Sélectionner une région puis le partenaire de son choix, renseigner le nom et prénom du bénéficiaire ainsi qu'une adresse e-mail, puis valider.
3. Il recevra par e-mail son PASS activité unique et nominatif, indiquant les conditions d'utilisation du PASS activité et les coordonnées et conditions d'accès du partenaire pour profiter de son activité jusqu'au 23/04/2026 inclus. Le gagnant devra contacter le partenaire pour réserver son activité en fonction des disponibilités proposées avant la date limite de validité du PASS activité.
4. Le PASS sera à présenter imprimé chez le partenaire choisi, jusqu'au 23/04/2026 inclus, sauf fermeture annuelle ou exceptionnelle et dans la limite des places disponibles chez le partenaire choisi. L'organisateur n'est pas responsable en cas d'indisponibilité et le gagnant ne pourra réutiliser son code. La liste des partenaires peut être évolutive en cours d'opération.

L'offre est limitée à l'utilisation d'un (1) « Pass activité » par famille ou par groupe de visiteurs par jour et par partenaire. Au-delà d'un code gagnant, le gagnant pourra utiliser ses autres codes sur une autre activité ou un autre jour.

Le PASS activité est réservé aux particuliers et il n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles ou tarif privilégié (y compris tarif Comité d'Entreprise) en cours dans les établissements partenaires. Les frais de déplacement et tout autre frais pour bénéficier du PASS seront à la charge du gagnant.

Toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans doit d'une part participer sous le contrôle et avec le consentement de l'un de ses parents ou du titulaire de l'autorité parentale, ou à défaut de son tuteur légal et d'autre part être accompagné d'un adulte majeur chez le partenaire préalablement choisi parmi la liste proposée pour bénéficier de son activité.

Tout PASS activité illisible, incomplet ou falsifié sera considéré comme nul. Le PASS activité ne peut être réémis, remboursé ni cumulé avec tout autre action promotionnelle. Ce PASS activité ne peut pas être vendu ou distribué en dehors du site www.jardi-activites.com.

Pour obtenir des conseils ou connaître les conditions particulières de certains établissements, les consommateurs peuvent contacter la conciergerie de l'opération au plus tard le 30/04/2026 à l'adresse email contact@jardi-activites.com. Une réponse leur sera apportée sous 96 heures ouvrées.

Les données personnelles collectées dans le cadre de cette offre sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'entreprise Sogec Gestion, conformément au Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel. Les données concernant les participants sont nécessaires au traitement de la participation des internautes à l'offre et sont destinées uniquement à la société Sogec Gestion. Ces données personnelles ne seront conservées que pour une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, à savoir pour une période maximum de trois (3) semaines après la fin de l'opération.